

Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 juin 2016 de M. Pierre Gauthier: «Préserver l’avenir de Naxoo/022 Télégenève SA (bis)».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu’il est indispensable que le Conseil municipal qui a créé cette société voilà bientôt trente ans obtienne toute l’information nécessaire sur la stratégie que Naxoo/Télégenève SA entend développer au cours de ces prochaines années;
- que la politique des représentants de la Ville de Genève à l’assemblée des actionnaires et au conseil d’administration de Naxoo/Télégenève SA, depuis sa création, a été de ne pas distribuer de dividendes afin de doter la société des moyens financiers nécessaires à une modernisation permanente du télé-réseau;
- que la politique des représentants de la Ville de Genève à l’assemblée des actionnaires et du conseil d’administration de Télégenève SA a toujours été de maintenir une volonté d’indépendance financière;
- que les contrats d’*operating services* (COS) et la convention d’actionnaires ne pourront pas être négociés avant 2017, les délais étant dépassés pour 2016;
- qu’il est indispensable que Naxoo conserve les moyens financiers nécessaires au développement et à la modernisation de son réseau afin d’assurer sa pérennité et la valeur de l’entreprise, conformément à la volonté du corps électoral,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à un état des lieux de la société;
- de transmettre au Conseil municipal toute l’information nécessaire sur la stratégie que Naxoo/Télégenève SA entend développer au cours des prochaines années.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris note du renvoi de la motion M-1232 relative à Naxoo SA, câblo-opérateur détenu par la Ville de Genève, actionnaire à 51,8%, et la société UPC actionnaire à 48,2%.

Premièrement, il est nécessaire de rappeler, comme cela a été évoqué lors des débats en séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020, que la maison mère d’UPC, Liberty Global, a racheté Sunrise l’an dernier. La société UPC détenant 48,2% des actions de Naxoo SA, il est évident que ce rachat aura des conséquences sur l’activité et les affaires du câblo-opérateur de la Ville de Genève.

En effet, l'actionnaire minoritaire et fournisseur des contenus s'est enrichi des actifs de la société Sunrise et il se retrouve ainsi dans une situation lui permettant d'être aussi actif sur des technologies concurrentes de celle de Naxoo SA (la fibre optique notamment).

A ce stade, Naxoo SA ne connaît pas la stratégie d'UPC – Sunrise. Le Conseil d'administration a récemment demandé aux administrateurs et administratrices représentant-e-s d'UPC que des précisions soient rapidement apportées quant aux objectifs poursuivis par les deux marques, UPC et Sunrise. Les participations de la Ville de Genève et d'UPC dans le capital de Naxoo SA pourraient être redéfinies à l'aune de cette situation nouvelle.

Concernant la demande du Conseil municipal d'être informé de la stratégie que Naxoo SA entend développer, le Conseil administratif tient à souligner qu'il s'agit d'une société anonyme, soumise au Code des obligations, active dans un marché extrêmement concurrentiel. Bien que la Ville de Genève en soit l'actionnaire majoritaire, l'élaboration de la stratégie relève des prérogatives du conseil d'administration de Naxoo SA, soumis au secret des affaires, qui compte par ailleurs plusieurs administrateurs et administratrices nommé-e-s par le Conseil municipal. Par ailleurs, il serait tout à fait inconséquent, pour la bonne marche de la société, de dévoiler publiquement les visées stratégiques dans un marché hautement mouvant et concurrentiel, tant il est évident que de telles informations pourraient bénéficier à la concurrence.

Cela étant dit, le Conseil administratif s'engage à tenir informé le Conseil municipal des évolutions de la société Naxoo SA de manière régulière et transparente.

Pour le surplus, le Conseil administratif entend respecter la volonté de la population de conserver Naxoo SA en mains publiques à la suite de la votation du 9 février 2014.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez